



Congés payés et jour férié un dimanche

Par Joannawal

Bonsoir,
Le 25 décembre tombe un dimanche. J'ai posé la semaine du 19 décembre pour des congés. Mon employeur doit-il décompter quatre ou cinq jours sachant que mon CDI est en forfait heures et décompte des congés en jours ouvrés ?

Par morobar

Bonjour,
Qu'est-ce qui vous permettrait un décompte de 4 jours alors que la semaine complète fait 5 jours ouvrés ?
Vous espérez récupérer un jour non travaillé ?

Par Joannawal

Les RH ont appliqué ce raisonnement lorsque la situation s'est présentée la semaine du 15/08/2021: j'avais posé la semaine et le 15/08 tombait un dimanche. Seuls quatre jours m'ont été décomptés, à mon étonnement. On m'a expliqué que cela s'appliquait en raison du 15/08 un dimanche.
Je comprends le raisonnement pour un forfait jours, dans lequel il faudrait maintenir un certain nombre de jours non travaillés. Pour un forfait heures, je m'interroge ?

Par Prana67

Bonjour,
Peut être que vous avez un accord d'entreprise qui stipule que vous récupérez les jours fériés qui tombent un dimanche. Sinon je ne vois rien d'autre qu'une erreur du RH.

Par Prana67

Bonjour,
Peut être que vous avez un accord d'entreprise qui stipule que vous récupérez les jours fériés qui tombent un dimanche. Sinon je ne vois rien d'autre qu'une erreur du RH.

Par Joannawal

Merci beaucoup pour vos réponses.